



Association des archéologues du Québec

Montréal, 14 juin 2004

Objet : Consultation sur la révision du plan d'urbanisme ; Ville de Montréal

Madame, Monsieur,

La Ville de Montréal, dans le cadre d'une démarche initiée au cours des dernières années, en arrive maintenant à proposer des solutions qui visent à assurer la protection des ressources archéologiques dans l'ensemble de l'île de Montréal. Cette notion transparaît d'abord dans l'énoncé d'orientation de la politique patrimoniale, déposé en avril 2004, de même que dans la version révisée du plan d'urbanisme, qui fait actuellement l'objet d'une consultation. Dans le second cas, la référence à la carte de localisation des sites et des secteurs à potentiel archéologiques confirme, de manière concrète, la volonté exprimée dans le volet archéologique de la politique patrimoniale. Ces actions démontrent un esprit louable de gestion préventive, qui doit être reconnu et félicité. Il est donc impératif que les dispositions actuelles soient conservées dans la version finale du plan d'urbanisme, mais elles pourraient également être bonifiées, puisque les contextes varient entre les diverses régions de l'île de Montréal.

Certes, le Vieux-Montréal et les anciens faubourgs recèlent différents témoins de l'évolution urbaine, mais ils ne permettent pas de faire un constat global des multiples facettes de l'utilisation du territoire depuis la période préhistorique. En effet, l'île de Montréal, par ses caractéristiques géographiques et historiques, constitue un centre d'attraction des populations, depuis plus de 4 000 ans. Des sites archéologiques préhistoriques et historiques sont recensés sur l'ensemble de son territoire : campements et villages amérindiens, lieu de fondation de Ville-Marie, expansion territoriale sur le pourtour de l'Île, instauration de noyaux de colonisation à l'intérieur des terres, diversification des types d'utilisation (résidentielles, commerciales, artisanales, industrielles, portuaires, ferroviaires, par exemple) et autres. Les berges de l'île

s'intègrent de façon particulière dans cette dynamique, ce qui se traduit par la présence de nombreux sites amérindiens datées des périodes préhistorique et historique, puis par la mise en place de noyaux de population et de missions au cours du XVIIe siècle, puisque les routes privilégiées étaient alors les axes hydrographiques. L'évolution de l'occupation historique a fait en sorte que certains des avant-postes se sont transformés en bourgs, comme dans les cas de Pointe-Claire et de Pointe-aux-Trembles, ou dont le développement a avorté, comme dans le cas de Baie d'Urfé, pour ne renaître qu'au cours des XVIIIe et XIXe siècles à la faveur de l'ouverture de chemins.

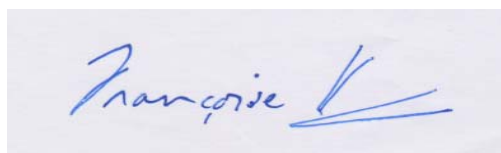
Certains des vestiges en présence, notamment les plus anciens, sont de nature fugace et ne peuvent être détectés qu'à l'aide des techniques appropriées et par des archéologues professionnels. Une gestion préventive est donc de mise, afin d'assurer leur protection ; cela n'est possible que dans un cadre administratif qui contient des incitatifs à le faire. L'ensemble de ces facteurs fait en sorte que le type de gestion des ressources archéologiques proposé par la Ville de Montréal devrait s'étendre à tout le territoire de l'île, comme le prévoit le plan d'urbanisme révisé. Cela est d'autant plus important dans les cas où de grandes propriétés dotées d'une seule habitation ont permis de préserver les vestiges archéologiques en place.

De tels cas prédominent dans l'Ouest de l'île, mais un phénomène y prend également de l'ampleur : la multiplication des projets de construction domiciliaire. Ce dernier facteur est d'autant plus troublant que certains des grands lots originaux sont re-subdivisés de façon à pouvoir y ériger plus d'une résidence, ce qui met en péril les ressources archéologiques locales. Cette situation implique qu'il serait nettement préférable que le territoire de l'île de Montréal reste soumis aux critères fixés par le Plan, même advenant le démembrement de certaines de ses portions actuelles d'avec la ville centre.

Finalement, étant donné la grande qualité des sites archéologiques répertoriés et le nombre élevé de secteurs à potentiel archéologique identifiés sur l'île de Montréal, notamment entre les territoires de Verdun et de Sainte-Geneviève, il serait souhaitable d'ajouter une autre constituante au Plan : de consulter la carte des sites et des secteurs à potentiel archéologiques existante, dans le cadre d'une demande de permis de construction qui requière une excavation du sol. Cela aurait pour effet de fixer des balises et de protéger les vestiges en présence, afin d'assurer leur pérennité pour les générations à venir.

Les ressources archéologiques constituent un patrimoine non-renouvelable, qui forme un cadre de référence apte à contextualiser l'utilisation actuelle de l'île de Montréal. Il s'agit d'un bien culturel qui a des résonances communautaires, dont le potentiel rassembleur et la valeur au sein d'un développement durable est de plus en plus reconnu. Nous espérons donc que vous saurez en prendre bonne garde, peu importe le contexte politique dans lequel se trouvera l'île de Montréal au cours des années à venir.

Je demeure disponible pour fournir toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. The signature reads "Françoise" followed by a stylized flourish.

Françoise Duguay
Présidente

Courriel : archeocene@sympatico.ca

Site Web A.A.Q : www.archeologie@qc.ca